

bien que j'hésite à utiliser le cliché, mais, quoiqu'il en soit, ils sont des escroqueries en ce qui concerne les employés.

Les trois partis d'opposition disent très haut que les \$100 de base sont insuffisants. La plupart en conviendrait, mais par ailleurs, nous sommes assez réalistes pour voir que c'est tout ce qu'on accordera cette fois-ci. Nous avons le loisir de nous lamenter et de critiquer, mais c'est faire preuve de réalisme que d'accepter ce qui est proposé, à moins que le ministre surgisse et nous fasse une surprise dès maintenant. En pareil cas, je reprendrai mon siège et ce sera la fin de mon discours.

Des voix: Surgissez.

M. Rose: Je veux dire un mot des moins de 65 ans qui ont besoin de l'aide du gouvernement. Le ministre, dans son exposé à l'étape de la deuxième lecture, a fait ressortir un point important et il a dit, si j'ai bonne mémoire, qu'il se trouve dans la société d'autres groupes qui ont besoin de l'aide du gouvernement, à part les pensionnés de la vieillesse. Il a parlé, je crois, des invalides, des aveugles, de certains groupes ethniques ou des défavorisés, et j'en conviens. Cependant, ce n'est pas de cela qu'il s'agit maintenant. Il a signalé aussi qu'il envisage un régime complet de sécurité sociale, de façon qu'il n'y ait pas 20 programmes différents dans le domaine du bien-être de la population en général, et je suis d'accord avec lui sur ce point également. Mais ce n'est pas de cela qu'il s'agit non plus.

Ce qui est à l'étude c'est la question des pensions de vieillesse et la question de savoir si le ministre finira jamais par proposer une mesure générale pour répondre aux besoins de ceux qui ne peuvent pas se débrouiller eux-mêmes dans notre société. Cela reste dans le domaine des conjectures, et nous ne savons pas quand il le fera. J'espère qu'il apportera quelques éclaircissements là-dessus quand il prendra la parole dans un moment. Cependant, il a fait observer dans son discours qu'il y a 830,000 Canadiens âgés de 60 à 64 ans et 320,000 de moins de 60 ans mariés à des plus de 60 ans.

Il y a deux ou trois semaines, j'étais dans ma circonscription et je m'entretenais avec mes commettants de leurs divers problèmes; or, ce ne sont pas un ni deux couples qui sont venus me voir, mais trois, dont une femme et son mari pensionné qui avait 15 ans de plus qu'elle. Quelle est de fait, leur situation? Une fois sa retraite prise, le pensionné ne peut plus continuer à travailler et il reçoit \$175, et en Colombie-Britannique, \$200. En supposant que sa femme ait 12 ans de moins que lui et qu'elle ne puisse pas travailler, le revenu du couple se réduit donc à \$175 par mois. Si ce montant ne suffit pas à leurs besoins, et nous savons tous qu'il ne suffit pas, alors la municipalité doit assumer la différence grâce au bien-être social. Je sais que le fédéral et le provincial y contribuent, mais c'est là un problème très grave.

Manifestement, le ministre a examiné cette question puisqu'il a admis dans son discours que les difficultés financières qui assaillent ces gens sont énormes. Il estime qu'il en coûterait 1.38 milliard de dollars annuellement pour donner accès à la sécurité de la vieillesse à tous les gens âgés de 60 à 64 ans ainsi qu'à ceux de moins de 60 ans qui sont mariés à des personnes de plus de 60 ans. Mais que peut-on faire d'autre? Nous connaissons les frais, mais quels seraient les avantages? Dans une société d'abondance et d'humanitarisme, quelles sont les solutions de rechange? L'autre possibilité est de laisser les gens vivre avec moins de moyens qu'il ne leur en faudrait pour jouir d'un niveau de vie raisonnable équivalant à

Sécurité de la vieillesse

celui du reste d'entre nous qui pouvons lutter pour conserver le nôtre alors que ces gens ne peuvent le faire.

J'espère que le ministre tiendra sérieusement compte de cet état de choses, car je l'estime extrêmement important sous un autre aspect. Que reste-t-il d'autre à une femme dans la cinquantaine dont l'époux est un retraité de 65 ans dont le seul revenu est sans doute de \$175 dans certaines provinces et de \$200 en Colombie-Britannique, sinon que de travailler ou de faire appel au bien-être social? Elle n'a pas d'autre choix. Comme le révèlent les chiffres, ces cas sont loin d'être rares et il y a même dans cette catégorie des familles qui comprennent en plus des adolescents. Dans quelle situation se trouvent alors les veuves de retraités, comme cela se produit souvent? Lorsqu'un pensionné meurt et laisse une veuve qui n'aura 65 ans que dans 10 ou 15 ans, comment celle-ci peut-elle vivre?

Je crois qu'il nous incombe d'introduire la notion de solidarité à l'intérieur du régime de la sécurité de la vieillesse. De cette façon, les épouses de pensionnés qui n'ont pas 65 ans pourraient recevoir des prestations. Il faudrait en arriver là peut-être si le gouvernement continue de résister à la pression qu'exercent mon parti, certains autres députés et quelques créditistes, je pense, pour obtenir une baisse générale de l'âge d'admissibilité à la pension. Certes, si le gouvernement n'est pas prêt à abaisser pour tout le monde l'âge d'admissibilité à la pension, il devrait manifester son intention d'introduire cette notion de solidarité. Celle-ci ne s'appliquerait pas à tout le monde mais assurerait une pension à ceux qui en ont vraiment besoin.

A mon avis, les 250,000 jeunes de moins de 24 ans qui n'ont pas d'emploi depuis deux ou trois ans obligent à une dépense probablement beaucoup plus élevée que celle qu'entraîne l'application du régime de sécurité de la vieillesse, si l'on tient compte de la perte de production et du coût de divers programmes-cataplasmes comme le PIL et Perspectives-Jeunesse. Si nous regardons l'ensemble de la situation, nous voyons qu'il en coûterait bien davantage sur le plan de l'amour-propre de laisser les gens croupir indéfiniment dans le chômage. Nous accordons des pensions aux personnes non admissibles. Nous donnons la pension à des jeunes de 25 ans et obligeons la personne âgée à besogner jusqu'à l'âge de 65 ans. Notre société fonctionne à rebours.

Je sais que cette question fait l'objet d'une modification à apporter au Régime de pensions du Canada, mais nous devons commencer à analyser la situation. Si, par exemple en Allemagne, pays terriblement ravagé par la seconde guerre mondiale, les cheminots peuvent toucher aujourd'hui une pension de 3 p. 100, c'est-à-dire toucher après 25 ans de travail 75 p. 100 du salaire moyen de leur cinq meilleures années, alors nous pouvons le faire aussi. Voilà ce qu'est la retraite prématurée volontaire. Je soupçonne que nous ne l'avons pas fait au Canada parce que les deux bons vieux partis craignent d'intervenir dans les affaires des institutions financières qui font d'excellentes affaires en assurant un supplément de revenu à ceux qui veulent avoir plus que le minimum prévu par la pension de sécurité de la vieillesse.

• (1620)

Il est vraiment nécessaire que nous fassions une chose similaire au Canada. J'ignore pourquoi nous ne l'avons pas fait depuis longtemps. D'après le ministre, cela ne fournira pas le nombre d'emplois espérés. Je n'en suis pas sûr. J'ignore sur quoi il se fonde mais je suis certain que si l'on abaissait l'âge de la pension, les jeunes trouveraient du travail.